

14536

Code INSEE

LA RIVIERE ST SAUVEUR

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Didier DEPIROU, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 415 753.44 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES : Contre 0 Pour 23

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	420 065.46 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	995 687.98 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	1 415 753.44 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-80 473.08 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-50 000.00 €
Besoin de financement F	=D+E -130 473.08 €
AFFECTATION = C	=G+H 1 415 753.44 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	130 473.08 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	1 285 280.36 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Didier DEPIROU, Maire, compte tenu de la transmission, le 03/04/2025 et de la publication le 04/04/2025.

A La Rivière-Saint-Sauveur, le 04/04/2025.

Didier DEPIROU
Maire de La Rivière-Saint-Sauveur



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 014-211405360-20250403-202508-BF